

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

S²LOW

Publié le 10/12/2025

ID : 064-216401406-20251208-DCM20251208_18-DE

Commune :
BOUCAU (140)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1896 R
Document vérifié et numéroté le 13/10/2023
A.P.T.G.C Bayonne
Par Kévin HELENE
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

BAYONNE
11 Rue Vauban
BP 11

64109 BAYONNE CEDEX
Téléphone : 05.59.44.66.54
Fax : 05.59.44.66.21

sdfif64.ptgc.paysbasque@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
_____, le _____

Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 13/10/2023
Support numérique : _____

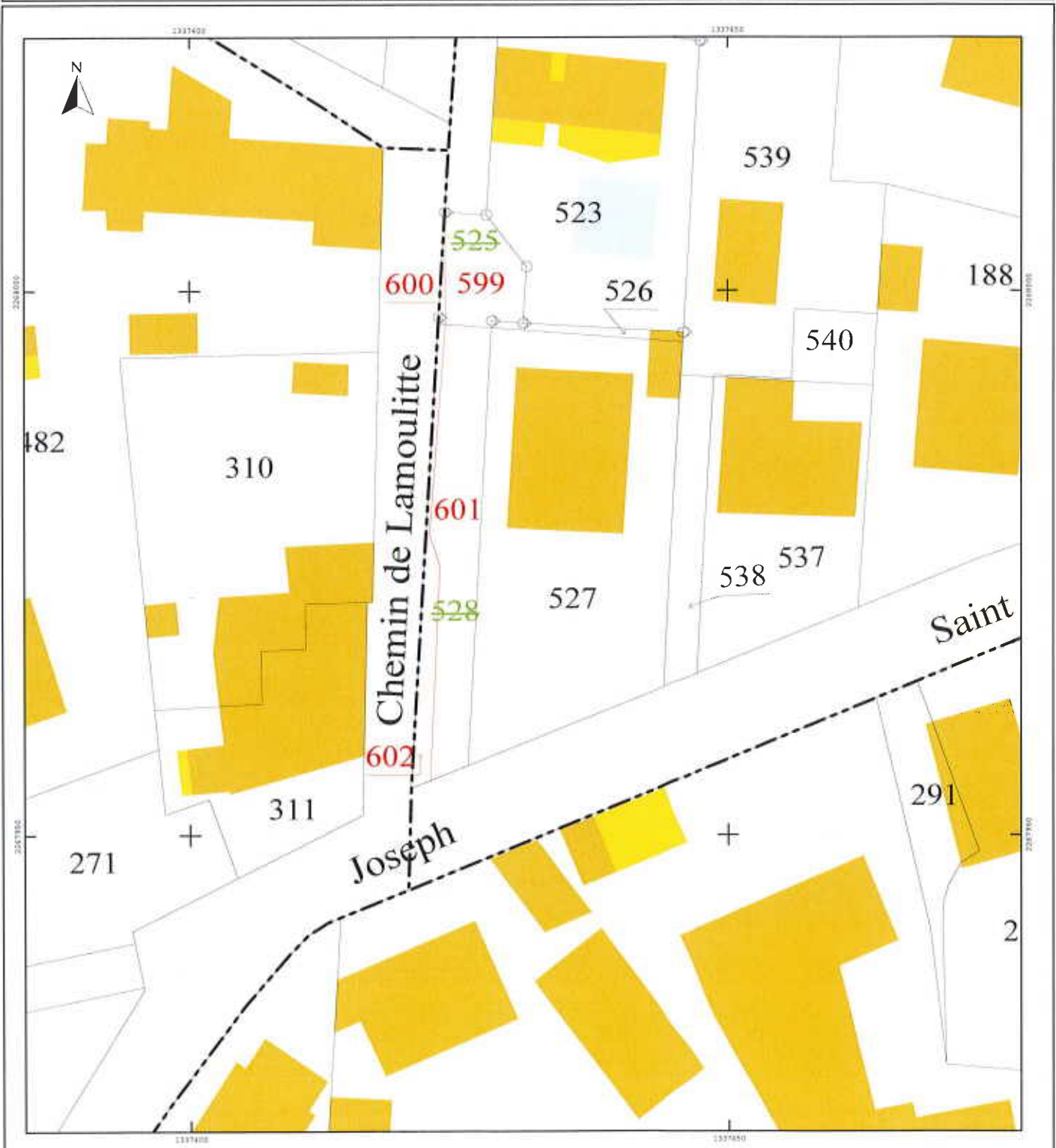
D'après le document d'arpentage
dressé

Par PREMIER PLAN - LESIEUR(2)

Réf. :

Le 26/07/2023

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevant du cadastre, etc.).
(3) Possesseurs des droits et qualité du signataire (titulaire du propriétaire foncier, associé, représentant qualifié de l'autorité municipale, etc.).



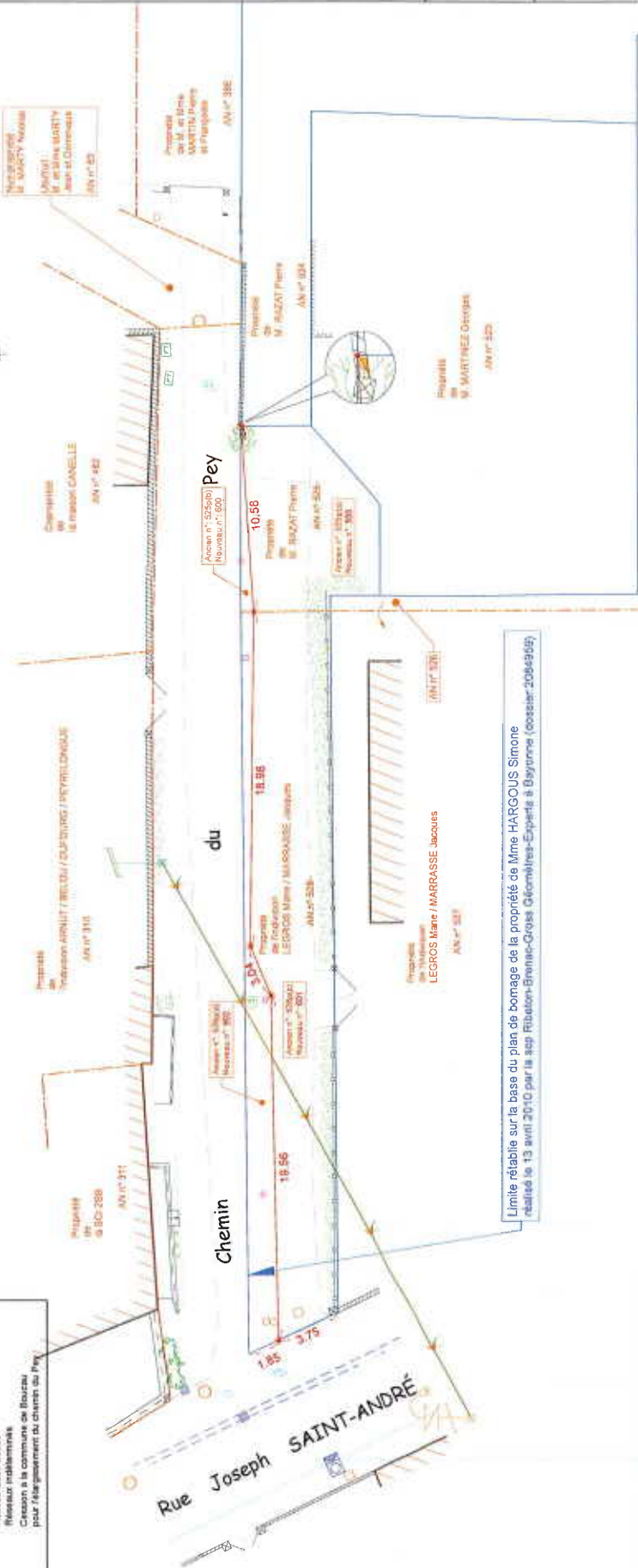
PLAN DE DIVISION

Elargissement du chemin du Pey

Références Cadastres : Après division
Document d'apurement établi au cadastre de Bayonne, 13/10/2023 sous le n° 1896R.

Section	Ancien Numéro	Nouveau Numéro	Contenance	Désignation
AN	525p(a)	596	87ca	M. RAZAT Pierre
AN	525p(b)	600	3ca	Commune de BOUCAU

Section	Ancien Numéro	Nouveau Numéro	Contenance	Désignation
AN	528p(c)	601	1a 56ca	Indivision LEGROS / MARRASSE
AN	528p(d)	602	44ca	Commune de BOUCAU



Notes :
L'application cadastrale indiquée est une interprétation du plan cadastral par l'opérateur. Les limites des lieux, des parcelles et des bornes en sont donc susceptibles. Les particularités, qui devront être portées d'un bornage contradictoire, et les particularités, qui pourront ne servir à l'implantation de bâtiment ou au calcul de prospectus.

PREMIER 21 AN

Agence de SAINT MARTIN DE SEIGNANX
Place Jean Rameau - 40390 Saint Martin de Seignanx
Tél : 05 59 55 59 45
contact@premierplan.eu
www.premierplan.eu



Propriété de l'indivision LEGROS Marie / MARRASSE Jacques
Référence cadastrale (avant division) : AN n°528
Propriété de M. RAZAT Pierre
Référence cadastrale (avant division) : AN n° 525
64340 BOUCAU

Référence dossier : 23-0224 / GD
Référence fichier
2023 10 13_23-0224_foncier.dwg

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 064-216401406-20251208-DCM20251208_18-DE